

DELIBERATION N° 93/02-07 - EXPLOITATION DU BILAN SOCIAL 1992

Monsieur REMY, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la décision du 9 Juin 1992 de réactualiser le Bilan Social.

A cet effet, la commission municipale chargée de ce dossier a élaboré un questionnaire dont le but est d'apprécier statistiquement les préoccupations de la population ludréenne.

Pour l'exploitation des données du Bilan Social sur matériel informatique, il est prévu d'utiliser les services de deux étudiants rémunérés au SMIC pour un total de 500 heures.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer 2 postes de vacataires horaires pour la saisie des données informatiques, pendant une durée de 2 mois, du 1er Mars 1993 au 30 Avril 1993,
- de fixer la rémunération au taux du SMIC pour un total de 500 heures de travail pour les deux postes,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1993.